

Parthenay, le 19 avril 2013



Madame la Préfète de Région
7 place Aristide-Briand
BP 589
86021 Poitiers Cedex

Service : Aménagement du Territoire
Dossier suivi par : François JEANJEAN
Tel : 05 49 94 90 13

Courriel : jeanjeanfr@cc-parthenay.fr

Fax : 05 49 94 66 36

N/Réf. : JMF/FJ

V/Réf. : 20130408_Courrier Préfecture de Région - Transmission du dossier cas par cas

Objet : Demande d'examen au cas par cas pour évaluation environnementale du projet de carte communale de Fénerly (79).

Madame la Préfète,

La Communauté de communes de Parthenay accompagne la Commune de Fénerly dans l'élaboration de sa carte communale depuis 2011.

En application de l'article R 121.14.III.2° du Code l'Urbanisme, le projet doit faire l'objet d'un examen au cas par cas pour évaluation environnementale. En effet, la commune est voisine de Saint Aubin le Cloud qui comporte un site Natura 2000 (FR5400442) et son document d'urbanisme n'a pas, à ce jour, fait l'objet d'une enquête publique.

Je vous prie donc, de bien vouloir trouver en pièce jointe le dossier de demande d'examen du projet.

Nous attirons votre attention sur la prise en compte de l'Inventaire des Zones Humides qui est en cours de validation par la Commission Local de l'Eau et l'absence d'impact du programme de la carte communale sur les espaces identifiés.

Dans cette même démarche de connaissance et de préservation de son patrimoine naturel, la commune de Fénerly souhaite inventorier les éléments végétaux sur son territoire afin de mettre en place les mesures de protection appropriées.

Vous souhaitant bonne réception de ce dossier je vous prie, d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Président,
Vice-Président,



Marie FERJOU.

Pièce jointe : Demande d'examen au cas par cas.

En copie : - Madame Le Maire de Fénerly.

- DREAL.